

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec
à Trois-Rivières
États financiers
*31 mars 2022***

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2022

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2
Bilan	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5
Renseignements complémentaires	10

Aux administrateurs de
Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Organisme a des produits de cotisations pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exactitude de façon satisfaisante puisqu'il n'a pas été possible d'auditer les documents relatifs à la paie des syndiqués auprès de l'employeur de façon satisfaisante. Nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme et du passif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021, et de l'actif net aux 31 mars 2022 et 2021 et aux 1 avril 2021 et 2020. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Trois-Rivières (Québec)
Le 15 septembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A126351

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**
État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Produits		
Cotisations	1 162 922	873 130
Intérêts et autres revenus de placements	174 564	122 419
Gains réalisés à la cession de placements	139 815	122 600
Gains non réalisés sur placements	17 789	696 679
	1 495 090	1 814 828
Charges		
Salaires, prestations et charges sociales	362 468	435 229
Honoraires juridiques	122 484	121 502
Cotisations - Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	77 203	80 630
Services professionnels	52 126	51 751
Bourses d'étude, dons et comité des services à la collectivité (annexe A)	34 361	57 869
Frais de bureau et d'administration	5 055	5 646
Assurance	4 421	3 875
Amortissement de l'actif incorporel	3 631	1 868
Frais juridiques et arbitrages	2 812	11 676
Télécommunications	2 661	2 010
Frais de fonctionnement	1 948	66
Variation des prestations de retraite anticipée	1 687	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 392	1 662
Participation - Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC)	873	1 713
Intérêts et frais bancaires	364	356
Comité des relations de travail	262	103
Comité des communications	164	-
Autres charges	36	36
Site web	-	2 425
Publicité et promotion	-	742
	673 948	779 159
Excédent des produits sur les charges	821 142	1 035 669

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Solde au début	5 480 151	4 444 482
Excédent des produits sur les charges	821 142	1 035 669
Solde à la fin	6 301 293	5 480 151

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Bilan

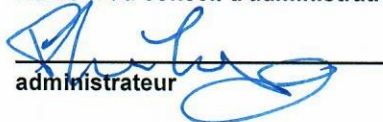
31 mars 2022

	2022	2021
Actif		
Court terme		
Encaisse	370 779	291 201
Débiteurs (note 3)	116 929	91 953
Frais payés d'avance	17 188	21 362
Portion du prêt à un particulier encaissable au cours du prochain exercice	1 800	1 800
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	240 753	362 957
	747 449	769 273
Prêt à un particulier, sans intérêt	5 400	7 200
Placements (note 4)	5 663 163	4 808 847
Immobilisations corporelles (note 5)	3 160	4 552
Actifs incorporels (note 6)	8 815	9 342
	6 427 987	5 599 214
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	126 694	119 063
Actif net		
Non affecté	6 301 293	5 480 151
	6 427 987	5 599 214

Engagements (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration


administrateur


administrateur

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	821 142	1 035 669
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 392	1 662
Gains réalisés à la cession de placements	(139 815)	(122 600)
Gains non réalisés sur placements	(17 789)	(696 679)
Amortissement de l'actif incorporel	3 631	1 868
	668 561	219 920
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(13 171)	81 690
	655 390	301 610
Activités d'investissement		
Variation du prêt à un particulier	1 800	(9 000)
Acquisition de placements	(2 145 593)	(1 539 776)
Produits de la cession de placement	1 571 085	1 286 746
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 439)
Acquisition d'actifs incorporels	(3 104)	(7 847)
	(575 812)	(271 316)
Augmentation de la trésorerie	79 578	30 294
Trésorerie au début	291 201	260 907
Trésorerie à la fin	370 779	291 201

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Description de l'entreprise

Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (l'« Organisme »), a été constitué le 26 mai 1970 en vertu de la Loi sur les Syndicats professionnels et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Organisme est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

2. Principales méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'Organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Actifs incorporels

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 33 %.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Régimes de retraite

L'Organisme contribue au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Le régime est à prestations définies et prévoit le paiement d'une rente garantie à la retraite. Toutefois, l'Organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes de prestations définies énoncées dans le Manuel de CPA - Canada, par conséquent, l'Organisme comptabilise le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 11,23 % du salaire admissible pour 2021 et 11,40 % pour 2022.

Apports reçus sous forme de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Constatation des produits

L'Organisme comptabilise les cotisations à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de la transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les intérêts et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation potentielle des actifs financiers, la juste valeur des placements, la durée de vie utile des actifs à long terme et les prestations de retraite anticipée.

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**
Notes complémentaires
31 mars 2022

3. Débiteurs

	2022	2021
Intérêts à recevoir	8 615	10 646
Cotisations	108 314	81 307
	116 929	91 953

4. Placements

	Coût	2022	2021
Actions de sociétés cotées en bourse	1 315 400	1 716 093	1 588 020
Parts de fonds communs de placement	2 119 752	2 409 973	2 144 741
Placements en obligations et certificats de dépôt, portant intérêt entre 1,37 % et 3,69 %, échéant entre avril 2022 et août 2026	1 775 885	1 777 850	1 439 043
	5 211 037	5 903 916	5 171 804
Placements réalisables au cours du prochain exercice	229 759	240 753	362 957
	4 981 278	5 663 163	4 808 847

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur nette	2021 Valeur nette
Mobilier de bureau	39 860	39 430	430	537
Matériel informatique	18 761	16 031	2 730	4 015
	58 621	55 461	3 160	4 552

6. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur nette	2021 Valeur nette
Durée de vie limitée				
Site web	14 314	5 499	8 815	9 342

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

31 mars 2022

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
Fournisseurs	106	9 854
Salaires	15 918	3 665
Charges salariales	10 233	9 147
Prestations de retraite anticipée (note 9)	98 084	96 397
Frais courus	2 353	-
	126 694	119 063

8. Engagements

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'une entente avec la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) totalise 60 000 \$ pour l'octroi de bourses étudiantes et les versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023	15 000
2024	15 000
2025	15 000
2026	15 000

9. Prestations pour départ volontaire à la retraite de façon anticipée

L'Organisme offre à ses employés une prestation pour départ volontaire à la retraite pour ceux qui quittent pour une retraite anticipée entre l'âge de 55 et 66 ans et qui cumulent au moins dix années d'ancienneté. La prestation, d'un montant correspondant entre 20 % à 100 % du salaire annuel du salarié au moment du départ à sa retraite, varie selon l'âge et le mécanisme de calcul choisi par l'employé. Ces prestations sont prévues dans la convention collective à laquelle l'Organisme se réfère pour établir les conditions de travail de ses employés. L'Organisme constate un passif et une charge lorsqu'il est probable que les salariés auront droit à des prestations et que le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'Organisme estime qu'il devient probable qu'un employé aura droit à une telle prestation lorsque ce dernier fait part de ses intentions concernant les modalités de sa retraite anticipée.

10. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'Organisme est exposé au risque de change puisqu'une portion de ses transactions en lien avec les placements est effectuée en devises autres que le dollar canadien. À l'heure actuelle, l'Organisme ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque. Les placements en devises étrangères représentent environ 13 % (14 % en 2021) des placements totaux.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié à ses débiteurs. L'Organisme mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

Les principaux actifs financiers de l'Organisme comprennent l'encaisse et les placements, lesquels sont assujettis au risque de crédit. Le risque de crédit de l'Organisme est imputable principalement à ses placements en obligations. La juste valeur des obligations à l'état de l'actif net disponible représente le risque maximal, soit 1 777 850 \$ (1 439 043 \$ en 2021). De plus, certains fonds communs de placement et les actions cotées exposent indirectement l'Organisme au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer.

11. Événement postérieur à la date du bilan

La convention collective intervenue entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières vient à échéance le 31 mai 2022. Puisque les négociations n'ont pas encore commencé et que l'Organisme a pour mission de représenter les professeurs et professeures dans l'adoption d'une prochaine convention collective, il est impossible d'estimer les charges de représentation que l'Organisme va devoir engager au cours du prochain exercice.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2022

2022 **2021**

Annexe A - Bourses d'étude, dons et comité des services à la collectivité

Bourses d'étude et dons		
Bourses aux étudiants	7 000	16 000
Autres dons	3 486	14 411
	10 486	30 411
Comité des services à la collectivité		
50e anniversaire SPPUQTR	17 731	23 662
Association des professeurs retraités	2 000	2 000
Reconnaissance (événements spéciaux)	1 625	200
Accueil des nouveaux professeurs	1 460	936
Conférences	791	500
Autres	268	160
	23 875	27 458
	34 361	57 869